



## SERVICE NATIONAL DE GARDE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL PRIORITAIRE

14/04/2020

Dans le cadre de la pandémie de **COVID 19**, plusieurs lieux d'accueil sont mis en place sur le territoire d'API pour accueillir les **enfants des personnels prioritaires suivants** n'ayant pas d'autres possibilités de garde (sur présentation d'une attestation de garde prioritaire remplie par l'agent concerné et son employeur) :

- Services de l'État : personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens, biologistes
- Tous les personnels des établissements de santé
- Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées), établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueils médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus
- Aux personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance : services aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, pouponnières, maisons d'enfants à caractère social, services d'assistance éducative en milieu ouvert, services de prévention spécialisée (travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale, médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues)
- Aux fonctionnaires de la Police nationale, aux militaires de la Gendarmerie nationale, aux Sapeurs-pompiers professionnels
- Aux surveillants de l'administration pénitentiaire et aux employés communaux ou intercommunaux indispensables au fonctionnement des crèches, centres de garde périscolaires.

**L'évolution de la pandémie, des directives du gouvernement et des besoins peuvent amener à faire évoluer les lieux et les modes d'accueil.**

### À PARTIR DU 4 MAI

Le lieu d'accueil pour chaque famille est en fonction de la sectorisation collège (lieu de résidence ou lieu de travail des parents). Concernant le secteur de Brassac, les familles peuvent soit se diriger vers Issoire, soit vers St-Germain Lembron.

- **Issoire - École du Faubourg** Organisé par la ville et l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) d'Issoire

Un lieu permanent est mis en place :

→ du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

Un repas est fourni aux enfants.

Contacts pour inscriptions et informations : Élu(e) mairie : 06 83 63 85 63 - IEN Issoire : 06 10 95 83 78

- **Plauzat - école** Organisé par la commune, l'IEN de Clermont-Gervoye et API

Un lieu permanent est mis en place :

→ le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

Le repas est assuré si une inscription est réalisée au moins 48h à l'avance.

Sinon, le pique-nique peut être fourni par les parents.

Contacts pour inscriptions et informations (par mail à l'ensemble des référents) :

Mairie : [mairie.plauzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.plauzat@wanadoo.fr) - Référente école : [ecole.plauzat.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole.plauzat.63@ac-clermont.fr) - API : [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

→ le mercredi de 7h30 à 18h.

Les parents doivent fournir le pique-nique.

Contacts pour inscriptions et informations auprès d'API : [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

- **Saint-Germain Lembron - école** Organisé par la commune, l'IEN d'Issoire et API

Un lieu permanent est mis en place :

→ le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

Le repas est assuré si une inscription est réalisée au moins 48h à l'avance. Sinon, le pique-nique peut être fourni par les parents. Contacts inscriptions informations : référente mairie : 06 63 45 65 33 - API : [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

→ le mercredi de 7h30 à 18h.

Les parents doivent fournir le pique-nique. Contacts inscriptions et informations API : [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

- **Pour les collégiens** Collège les Prés - M. Chabaud : 04 73 89 21 39

- **Pour les enfants de 0 à 3 ans concernés**, l'accueil peut se faire sur demande au : multi-accueil à Issoire au 06 20 62 16 92 - multi-accueil à Champeix sur [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

- **Pour les enfants de 0 à 16 ans concernés**, l'accueil peut également se faire sur demande auprès d'une assistante maternelle du territoire sur [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr).